

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MAI 2015

DATE DE CONVOCATION : 22 mai 2015

N°2015-04-10

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 61
Conseillers votants : 55
Dont pouvoirs : 3

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2015 et le 28 mai 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Chillac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Vincent Renaudin remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - AUBEVILLE : M. MONNET Lionel - BAINES : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, Mme HUGUET Séverine, M. MEURAILLON André, M. DELATTE Benoît, M. RENAUDIN Vincent - BARRET : M. CHATELLIER Dominique - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : Mme IMBERT Pascale - BLANZAC-PORCHERESSE : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. SALLEE Jean-Philippe - BOISBRETEAU : M. TETOIN Gaël - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BROSSAC : Mme SOULARD Annick, M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHANTILLAC : MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - ETRIAAC : M. MASSE Bernard - GUIZENGEARD : M. GADRAT Christian - JURIGNAC : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LAMERAC : M. GAILLARD Eric - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MAINFONDS : M. BARBOT Jean-Pierre - MONTCHAUDE : M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PEREUIL : M. VERGNION Philippe - PERIGNAC : M. MONTENON Thierry - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SAINT-AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET : M. BUFFARD Georges - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT LEGER : Mme ROCHAIS Anne Marie - SAINT-PALAIS-DU-NE : M. DUBROCA Allain - SAINTE SOULINE : M. GOHIN Christian - SALLES DE BARBEZIEUX : NAU Jean-Louis - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - VIGNOLLES : Mme POIRIER Sylvie.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. BERNATET Rolland, M. ARNAUD Yvon, Mme GARNEAU Janine, Mme PARIS Marie-Nicole, M. CHABOT Jean-Michel, M. HILAIRET Joël, Mme MARTINEAU Françoise, et M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. DELETOILE Gérard, M. PROVOST Jean-Jacques, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. MAUGET Bernard, M. GALLAIS Denis, Mme GENDRINEAU Laurence, M. RAVAIL Pierre, M. GUILLON Jean-Jacques, M. MOUCHEBOEUF Michel,

Pouvoir :

Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux), Mme EDELY Françoise (Pérignac) a donné pouvoir à Monsieur MONTENON Thierry (Pérignac), M. DESMORTIER Joël (Lagarde) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville).

N°10 - Objet : Nouvelle grille tarifaire du cinéma Le club

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication

Madame la Vice-Président rappelle que la gestion du cinéma « Le Club » a été confiée par délégation de service public à la SARL Les Bonimenteurs. La convention prévoit la possibilité de réviser les tarifs.

L'exploitant a fait part à la CdC4B en commission de suivi de la délégation de service public du cinéma « Le Club » de son souhait de faire évoluer l'ensemble des tarifs de la grille tarifaire de 2%, eu égard à l'augmentation du coût de la vie et de ses charges d'exploitation.

Ainsi, il est proposé une augmentation des tarifs de 2% arrondi au dixième.

De plus, une nouvelle carte nominative jeune (jusqu'à 18 ans) est proposée afin de contribuer à favoriser la fréquentation régulière de cette tranche d'âge.

La nouvelle grille tarifaire TTC proposée est la suivante :

Grille tarifaire pour les séances publiques		
Tarifs	Libellé	Conditions d'utilisation
Gratuité	A tous les accompagnateurs du programme à vocation nationale école, collège, lycée, apprentis au cinéma Aux accompagnateurs de séances scolaires hors dispositif (2 par classe et 3 en pré-élémentaire) A toute personne impliquée dans l'organisation d'un événement ou invitée pour cette occasion à la discrétion du fermier	
1,00 €	Location lunette 3D	
6,80 €	Plein tarif	Sans restriction
5,80 €	Tarif réduit	Plus 65 ans / - 18 ans / Apprentis / Etudiants / personne sans emploi / Familles nombreuses / Toutes les séances en semaine et en week-end (sur présentation de justificatif)
5,20 €	Tarif du lundi	Tarif unique pour tout public
4,70 €	Tarif du dimanche matin	Tarif unique pour tout public
4,00 €	Séance du mercredi 15h Séance mardi 20h30 cinélycée Séance jeudi soir documentaire 20h00	A tous les scolaires pour la séance du mercredi 14h
56,00 €	Carte abonnement "Le Club" 10 places	Carte nominative Toutes les séances semaine et week-end Pas de date fin de validité Quatre places maximum / séance Possibilité de récupérer les places en cas de perte
46,00 €	Carte abonnement "Cinémania" 10 places Adhésion à Cinémania, annuelle, 10 € / personne pour bénéficier de cette carte	Carte nominative Toutes les séances semaine et week-end Pas de date fin de validité Deux places maximum / séance Possibilité de récupérer les places en cas de perte
20,00 €	Carte nominative jeune / Caution de 20€ / 5 places	Jusqu'à 18 ans 5 places / 1 place par séance / utilisable sur toutes les séances sans date limite de validité
4,00 €	Caution pour la carte nominative jeune	Uniquement au premier achat
5,50 €	Comité entreprise de 10 à 99 billets	Toutes les séances semaine et week-end Pas de date de fin de validité
5,30 €	Comité entreprise de 100 à 999 billets	Toutes les séances semaine et week-end Pas de date fin de validité
5,10 €	Comité entreprise plus de 1000 billets	Toutes les séances semaine et week-end Pas de date de fin de validité
4,00 €	Ciné Famille	Convention avec le Centre Socio Culturel du Barbelizien 1 séance à 20h30, à chaque période de petites vacances scolaires 4 séances à 20h30, pendant les grandes vacances
3,70 €	Restos du coeur	Convention avec les Restos du cœur
4,00 €	Passtime offre Découverte	Toutes les séances - Jusqu'à 6 personnes
5,80 €	Passtime offre Permanente	Toutes les séances - Jusqu'à 6 personnes
4,90 €	Tarif groupe	De 10 à 49 personnes
4,20 €	Tarif groupe	De 50 à 99 personnes
3,60 €	Tarif groupe	Plus de 100 personnes

Tarif en vigueur	Dispositifs nationaux mis en place par le CNC (Centre National du cinéma)	Conditions requises par le CNC
Tarifs Opéras Ballets direct et différé	Tarif pour les spectacles projetés en direct ou en différé avec un partenaire hors Côté Diffusion	15 €
	Tarif pour les spectacles projetés en direct avec le partenaire Côté Diffusion	12,50 €
	Tarif pour les spectacles projetés en différé avec le partenaire Côté diffusion	9,50 €
	Tarif pour les spectacles projetés en direct avec le partenaire Côté Diffusion pour les - 18 ans, groupes et adhérents Centre Socio Culturel	6 €

Grille tarifaire pour les séances privées		
Tarifs	Libellé	Conditions d'utilisation
<i>Tarif en vigueur</i>	Dispositifs à vocation nationale : Ecole et cinéma, collège, lycée et apprentis au cinéma	Classes maternelles et primaires, classes de la 6ème à la Terminales, hors week-end
4,30 €	Animations scolaires hors dispositif Centres de loisirs de la Cdc des 4 B	Hors week-end, avec un minimum de 30 enfants
4,80 €/personne + 75 € pour location de salle	Tarif groupe de 20 à 49 personnes	En semaine, à toutes les séances
4,80 € / personne + 30 € pour location de salle	Tarif groupe de 50 à 99 personnes	En semaine, à toutes les séances
4,80 € / personne sans location de salle	Tarif groupe plus de 100 personnes	En semaine, à toutes les séances
610 € (4,55 €/ place)	Location salle 1 à 136 places	Par créneau de 4h - semaine et week-end
430 € (4,55 €/ place)	Location salle 2 à 96 places	De 8h00 à 12h00 De 14h00 à 18h00 De 20h00 à 00h00
La location comprend un projectionniste à disposition, l'utilisation du matériel de projection, la mise à disposition de micros, la table de mixage y compris 1h00 de préparation technique.		Si un créneau supplémentaire : Majoration de 200 € / créneau
Les tarifs indiqués et les conditions d'utilisation sont définis en collaboration avec le fermier, et arrêtés par la Communauté de Communes des 4B en Conseil Communautaire		

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte la grille tarifaire telle que proposée ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 01 JUIN 2015
Publié ou notifié le : 01 JUIN 2015
Touvérac, le : 01 JUIN 2015

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 1^{er} juin 2015
Jacques CHABOT
Président

